



MAIRIE  
DE  
MURATO

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

**SEANCE DU 23 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 février à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION  
DL-2024-16**

Date de la convocation : **16/02/2024**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**  
Nb Conseillers en exercice : **15**  
Nb Conseillers présents : **10**  
Nb Conseillers représentés :  
Quorum : **8**

**PRESENTS** : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANILY Yves, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

**ABSENTS** : M. COPPI Jacques, Mme FLORI Céline, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. MAZZONI Pierre-Ange.

**REPRESENTES** :

**Le quorum étant atteint, M. MURATI Lucas a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).**

**Modification du plan de financement - Acquisition d'audioguides multimédia pour la visite de l'église Saint-Michel**

### Monsieur le Maire expose au Conseil

Dans sa séance du 17/03/2022, le Conseil a approuvé le plan de financement suivant concernant l'acquisition d'audioguides multimédia pour la visite de l'église Saint-Michel dont le montant de l'opération était estimé à 12 889,35 € HT.

Financeurs	Taux	Montant
Collectivité de Corse SADPMC	40,00%	5 155,00 €
Agence de Tourisme de la Corse	40,00 %	5 155,00 €
Autofinancement	20,00 %	2 579,35 €
<b>TOTAL</b>		<b>12 889,35 €</b>

Pour rappel, ce dispositif proposera aux visiteurs un parcours de visite interactif, via un appareil d'audio guidage, agrémenté d'explications et de commentaires sonores sur le contexte historique et sur les différentes représentations figurant sur l'église. Après une nouvelle étude des besoins, le montant de l'opération a été réévalué à **19 720,00 € HT**.

Par arrêté du 28/07/2023, la Collectivité de Corse (SADPMC) a attribué une subvention d'un montant de 5 155,00 €. Aussi, afin de rétablir l'équilibre des taux de financement, notamment la part communale, il est proposé au Conseil d'adopter le nouveau programme suivant :

### COUT DE L'OPERATION

Selon devis ..... **19 720,00 € HT**

### PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux	Montant
Collectivité de Corse SADPMC	26,14%	5 155,00 €
Agence de Tourisme de la Corse	53,86 %	10 621,00 €
Autofinancement	20,00 %	3 944,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>19 720,00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Où l'exposé de Monsieur le Maire  
Et après en avoir délibéré

**Pour : 10      Contre :      Abstentions :**

- **APPROUVE** la modification du plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Au registre sont les signatures**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20240223-DL-2024-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024  
Publication : 26/02/2024

**POUR COPIE CONFORME  
LE MAIRE**

Claude FLORI

Le Maire  
M. Claude FLORI

